

ECOLE COMMUNALE
[REDACTED]

Le 06.09.04

Monsieur Garnier,

Étant qu'un document officiel n'attestera du changement de nom de famille de Florence, elle s'appellera Florence D. [REDACTED].

Dans l'intérêt de l'enfant, nous aurons à cœur de ne pas l'impliquer dans votre conflit parental. L'école, quant à elle, se doit de rester neutre et toujours en accord avec la loi.

Je vous remercie d'éviter, à l'avenir, de mettre l'équipe pédagogique dans l'embarras.

Bien dévouée

[REDACTED]
DIRECTRICE